



**ARRETE DU MAIRE  
Police Municipale**

**Objet : Arrêté de Circulation – Elagage d'un platane intersection rue du général Leclerc – Rue du château d'eau  
ARR 2025-02-25-19-**

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1,  
L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,  
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,  
Vu la demande formulée par la SARL JACQUET, 80, rue de Glay à HERIMONCOURT 25310.  
Vu l'avis des services techniques de la ville de SELONCOURT,  
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de travaux rue du château d'eau en agglomération de Seloncourt,

**-- ARRÊTONS --**

**ARTICLE 1 :** Des travaux d'élagage d'un platane vont avoir lieu à SELONCOURT à l'intersection rue du Général Leclerc, rue du château d'eau, le vendredi 14 mars 2025 de 07h30 à 17h30.

**ARTICLE 2 :** En fonction d'impératifs de travaux, le stationnement et la circulation des véhicules seront interdit au niveau de la Caisse d'Epargne intersection rue du Général Leclerc, rue du Château d'eau, à Seloncourt le vendredi 13 mars 2025. Tout contrevenant sera verbalisé et verra son véhicule placé en fourrière.

**ARTICLE 3 :** La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en place au moins une semaine avant par la SARL JACQUET chargée de l'exécution des travaux et sous leur responsabilité.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Seloncourt, le 25 février 2025

PO/ Jean-Marc ROBERT

Adjoint à la voirie et à la circulation

